

TAMARO, Normand. *La loi sur le droit d'auteur commentée et annotée*. Montréal, Éditions Thémis, 1990. xxix, 650 p.

Hugues Létourneau

Volume 38, numéro 3, juillet–septembre 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028627ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028627ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Létourneau, H. (1992). Compte rendu de [TAMARO, Normand. *La loi sur le droit d'auteur commentée et annotée*. Montréal, Éditions Thémis, 1990. xxix, 650 p.]

Documentation et bibliothèques, 38(3), 171–171.

<https://doi.org/10.7202/1028627ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1992

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

TAMARO, Normand. *La loi sur le droit d'auteur commentée et annotée*. Montréal, Éditions Thémis, 1990. xxix, 650 p.

Droit d'auteur, voici un sujet qui a été sur bien des lèvres depuis une vingtaine d'années. Qui ne se souvient pas des envolées de Luc Plamondon? Plus près de vous, il y a eu la dénonciation de l'usage abusif des photocopieurs et la privation des redevances dues aux auteurs. Que savons-nous de ces événements qui ont suscité un questionnement collectif sur les droits d'auteurs, tout en nous permettant aussi de constater notre ignorance en la matière. Or, jusqu'aux années 80, aucun ouvrage doctrinal québécois de langue française existait sur ce sujet. Dans les faits, il nous a fallu attendre l'ouvrage de Me Normand Tamaro, publié en 1990 pour enfin combler ce manque évident. Cet ouvrage vient d'ailleurs d'être traduit dans la «langue de Shakespeare» et publié par Carswell.

L'ouvrage situe ce droit spécifique dans son contexte historique et permet au lecteur, ce qui n'est pas le moindre, d'accéder succinctement mais avec précision à la culture socio-juridique du droit d'auteur. Rappelons-nous que ce droit, par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, est de compétence fédérale. Il est bon de pouvoir connaître ses origines, son évolution, son interprétation jurisprudentielle et par conséquent ses perspectives. Grâce à Me Tamaro, nous pouvons apprécier les tâtilonnements du législateur canadien reflétés par l'adoption de plusieurs lois sur cette matière entre les années 1868 et 1921, période durant laquelle les élus fédéraux ont été carrément à la remorque du parlement britannique. Saviez-vous que le ministre responsable de la mise en application du droit d'auteur en 1868 était nul autre que le ministre de l'agriculture? Vous comprendrez qu'il y avait là sûrement un raisonnement étymologique, et que pareil contexte fut peu favorable à l'émergence de ce droit.

L'auteur présente aussi le droit d'auteur en liaison avec le droit international et permet de prendre connaissance de l'inté-

rêt des pays occidentaux en cette matière. À cet effet, l'auteur nous cite les conventions internationales, nous permet de comprendre le contexte de leur adoption et nous expose les interprétations données par les tribunaux et leurs influences dans l'interprétation des lois canadiennes.

Me Tamaro fait aussi une étude exhaustive de chacun des articles de la loi actuelle sur le droit d'auteur adoptée par le Parlement canadien en 1921, entrée en vigueur en 1924 et amendée à de multiples reprises depuis. Il démystifie ce droit et nous le rend plus facile de compréhension par ses explications rigoureusement appuyées par une analyse des jugements ayant interprété chacun des articles de cette loi. Il nous permet, tel qu'il l'affirmait dans une entrevue donnée en 1991, d'aller au-delà des croyances populaires.

La loi sur le droit d'auteur ne répond pas aux besoins actuels, et au plus vite, il faut tenter de la reformuler.

Par comparaison avec les autres nations industrialisées et du point de vue des droits d'auteurs, le Canada se situe à une époque moyenâgeuse.

Or considère Me Tamaro, il ne s'agit là que de faux-semblant laissant poindre la difficulté de pénétrer ce secteur très spécifique et spécialisé de ce droit...¹

La lecture de cet ouvrage mettra fin à notre ignorance et nous permettra d'y référer les chercheurs afin de leur éviter les pièges des affirmations populaires.

À cet effet, nous tenons à souligner que la table des matières ainsi que l'index alphabétique et analytique y sont très complets. Ceux-ci constituent un outil grâce auquel le lecteur ne pourra pas passer à côté d'une interrogation. De plus, l'auteur a cru bon de regrouper en annexes des parties de la convention de Berne et des règlements assurant l'application de la loi sur le droit d'auteur.

Il s'agit d'un ouvrage magistral que toute personne oeuvrant dans le domaine de l'information devrait posséder tant pour

répondre à ses propres questions qu'à celles de ses clients(es) sur le droit d'auteur.

Hugues Létourneau

avocat

Centre de services sociaux du Montréal métropolitain

1. *Le Journal Barreau* (1er mars 1991), 15.

GALLICHAN, Gilles. *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*. Québec, Septentrion, 1991. 519 p.

Ce livre, issu d'une thèse de doctorat en histoire à l'Université Laval, est un maître-livre sur le rôle de l'imprimé dans le premier demi-siècle de la vie parlementaire québécoise. Cet ouvrage offre un éclairage tout à fait nouveau sur la vie parlementaire et politique du Bas-Canada au cours de la première moitié du XIXe siècle.

Gilles Gallichan se situe dans le courant de l'historiographie des dernières décennies en histoire des idées, en histoire de la culture et en histoire du livre et des bibliothèques. L'histoire du livre et des bibliothèques qui s'inscrit dans un contexte socio-culturel permet de comprendre le rôle qu'ont joué le livre et, d'une manière plus large, l'imprimé dans la définition d'une société, de ses valeurs, de ses projets et de ses espoirs. Par l'ampleur de l'information, par la finesse de l'analyse, par la rigueur de la méthodologie et par la vigueur de l'écriture, cette étude est une réussite sans conteste; elle restera longtemps, j'en suis persuadé, un volume de base pour comprendre les débuts du parlementarisme québécois et la circulation des idées au Bas-Canada au cours de la première moitié du XIXe siècle.

L'auteur a une très haute idée de la politique; pour lui, elle est un moyen d'introduire l'idéal dans la réalité. C'est pourquoi elle se nourrit à la fois de contingences matérielles et économiques, de rapports de force, de compromis et de hautes ambitions de progrès social. Dans cet univers